

Nice, le 28/08/2025

L'équipe des IA-IPR EPS

à Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

à Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS

Pour toutes les disciplines, la lettre de rentrée se décline en deux parties. La première, rédigée par l'ensemble des IA-IPR de l'académie, s'adresse à tous les professeurs des collèges et des lycées. Elle a vocation à servir de support à la réflexion des équipes enseignantes et des conseils pédagogiques. La deuxième partie est spécifique à chaque discipline.

Partie.1 LETTRE DE RENTREE COMMUNE 2025

Mesdames et messieurs les professeurs et CPE de l'académie de Nice, chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et adressons nos vœux de bienvenue aux personnels arrivant dans notre académie.

Les priorités de l'année 2025-2026 sont définies dans la [circulaire de rentrée « Tenir la promesse républicaine de l'Ecole »](#). Le collège des IA-IPR souhaite attirer votre attention sur certains des points de la circulaire :

- **au collège, la prise en charge de l'hétérogénéité et plus spécifiquement de la difficulté scolaire** demeure une priorité absolue. Cela passe notamment par la **formalisation, à l'échelle de l'établissement, des stratégies de réussite** que vous prévoyez de déployer cette année de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans toutes les disciplines.
- **les nouvelles modalités d'évaluation du contrôle continu au DNB**, basées sur les notes obtenues durant l'année de 3^{ème}, constituent une opportunité d'**engager une réflexion collective sur l'évaluation**. Comme indiqué dans le [dossier de synthèse de la conférence de consensus](#) du CNESCO en 2023, il est essentiel d'avoir une approche davantage collective de l'évaluation, celle-ci devant avant tout constituer un soutien à l'apprentissage. Cela passe notamment par le renforcement de la place de l'évaluation formative et d'une évaluation critériée et claire.
- **au lycée, le projet d'évaluation de l'établissement gagnera à être réexaminé**, notamment en distinguant mieux les évaluations formatives et les évaluations sommatives, et en s'assurant d'informer clairement les familles sur les évaluations prises en compte dans le contrôle continu.
- **la mise en œuvre d'un nouveau programme** d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (Evares) pour le collège et le lycée, qui est « un enjeu pour l'ensemble de la communauté éducative et un levier pour inscrire cet enseignement au cœur des apprentissages », dans la continuité du premier degré. Des ressources seront proposées dans chaque discipline.

Nous vous remercions pour la grande qualité de votre engagement auprès des élèves qui vous sont confiés, que vous exerciez en collège ou en lycée, et nous vous invitons à ne pas hésiter à contacter vos IA-IPR en cas de besoin.

Les IA-IPR EPS, Madame Christine MENARD, Messieurs Lionel MARIN et Didier RIGOTTARD, souhaitent la bienvenue à ceux qui arrivent dans l'académie de Nice et une bonne rentrée scolaire à tous.

Avant toute chose, l'équipe des IA-IPR EPS est ravie d'adresser ses plus vives **félicitations aux lauréats** des différents **concours** (agrégation, CAPEPS). Nous sommes heureux de les accueillir et impatients de faire leur connaissance. Nous souhaitons également exprimer notre **profonde gratitude à ceux qui prennent un départ bien mérité à la retraite** après de nombreuses années de dévouement et d'engagement exemplaire au service des élèves. Enfin, **nos pensées chaleureuses accompagnent celles et ceux qui s'envolent vers de nouvelles missions ou d'autres académies**. Ces mouvements sont le reflet de la richesse et de la vitalité de notre académie.

Ensuite, nous souhaitons aussi profiter de cette lettre de rentrée pour vous exprimer nos plus **sincères remerciements pour votre implication professionnelle et votre rigueur dans la réussite de vos élèves et au bon déroulement des examens**. Suite à la commission d'harmonisation des notes, **vous avez su faire évoluer vos représentations, vos programmations et surtout vos pratiques pédagogiques pour garantir une équité sans faille**. Vos choix ont directement **contribué à ces excellents résultats** : **86 % (i)** de réussite au DNB, **96 % (i)** au baccalauréat général, **91 % (i)** en technologie, **84 % (i)** pour le baccalauréat professionnel et enfin **86 % (i)** pour le CAP. Un grand bravo à toutes et à tous !

Examens	Moyennes académiques	Moyennes Nationales
Baccalauréat général	15,5 (+ 0,2)	15,3
Baccalauréat technologique	13,9 (+ 0,1)	13,8
Baccalauréat professionnel	14,4 (+ 0,4)	14,0

Si les performances de vos élèves permettent à l'académie d'être au-dessus de la moyenne nationale, vos évaluations mettent aussi en lumière un **engagement notable envers l'égalité filles-garçons**, avec des écarts de score **minimes** : 0,3 point pour le CAP ; 0,6 pour les Baccalauréats Général et Technologique ; 0,8 pour le Baccalauréat Professionnel. Nous sommes persuadés que votre attention portée à cette égalité se vérifiera à travers la réflexion menée dans les formes de pratique de certaines activités des champs 1 et 4, voire dans l'augmentation des activités des champs 3 et 5 qui permettent souvent aux filles d'être plus en réussite.

Enfin, cette lettre veut souligner le rôle primordial de l'EPS dans la **concrétisation des ambitions de la circulaire de rentrée du 03 juillet 2025**, au service de la réussite éducative de tous. En effet, notre discipline peut s'emparer de cette feuille de route qui rappelle les missions de l'école : « élever le niveau général des élèves », « garantir l'égalité des chances à tous ». Les nouveaux programmes EPS des cycles 3 et 4 seront au cœur de cette ambition.

Soyez-en certain, l'EPS est essentielle à l'épanouissement des élèves. Elle forge chez eux des **compétences psychosociales** cruciales telles que la réflexion, la persévérance, le dépassement, la gestion émotionnelle saine, tout en veillant à leur **santé et leur bien-être**. Par ailleurs, elle est une **pierre angulaire** pour édifier une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité, en inculquant des **principes citoyens** fondamentaux comme le respect des règles, l'équité et la solidarité. L'EPS est aussi un **puissant vecteur de réduction des inégalités**, en **démantelant les stéréotypes de genre**, en **promouvant l'inclusion** et en **garantissant à chacun les mêmes chances de réussir**. Le sport scolaire et l'UNSS avec son slogan « la rencontre au cœur » sont aussi **incontournables** pour développer la confiance en soi des élèves, renforcer la cohésion sociale et promouvoir les valeurs républicaines grâce à la mixité et l'inclusion.



Lionel MARIN



Christine MENARD



Didier RIGOTTARD

La **rentrée scolaire 2025/2026** s'inscrit dans la **continuité** de la logique **des autres années** sur **l'organisation des enseignements, la sécurité des élèves et la mise en œuvre des programmes d'EPS et de leurs évaluations**. Cette **lettre** de rentrée est l'occasion de vous **rappeler** les **orientations pédagogiques essentielles** et les **priorités** synthétisées en huit fiches thématiques, reflétant les **enjeux** actuels qui vous **guideront**. Il est **crucial** que **ces pistes**, dispositifs et actualités **soient débattus** lors de **vos réunions d'équipe** initiées par le **coordonnateur EPS en lien avec l'équipe de direction**, afin que nous puissions, ensemble, faire émerger des propositions innovantes pour former des élèves autonomes, lucides et responsables.

1. Priorités

Rénovation des programmes du collège

Les **nouveaux programmes d'EPS pour les cycles 3 et 4** constituent un pas en avant logique. Pour le **cycle 3**, l'édition 2025 est **plus précise dans ses objectifs et exemples**, intégrant une "culture sportive" enrichie de dimensions scientifiques, éco-responsables, artistiques et citoyennes. Au **cycle 4**, l'accent est mis sur **l'approfondissement des compétences**. Ce programme renforce le **développement personnel**, la **santé**, la **sécurité** et **l'autonomie**, ainsi que **l'esprit critique** et la **coopération**. Des attendus détaillés par niveau (5ème, 4ème, 3ème) définissent clairement les compétences clés comme "Produire une performance optimale mesurable" et "S'engager en sécurité". **La période COVID étant maintenant éloignée, nous rappelons que le collège ne peut s'appuyer que sur 4 champs d'apprentissage, le champ 5 étant spécifique au lycée**. Cette évolution est aussi articulée au nouveau programme Education à la Vie Affective Relationnelle et à la Sexualité (EVARS) qui est un **atout** pour l'ensemble de la communauté éducative. **Pour réactualiser vos projets pédagogiques avec ces nouveaux programmes, les IA-IPR EPS vous accompagneront** lors d'une intervention en distanciel et de leurs visites en établissement.

Connaître, adapter, réussir : L'évaluation physique au service de chaque parcours d'élève

Cette année, les établissements auront à leur disposition une évaluation nationale des aptitudes physiques des élèves entrant en sixième, scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat.

L'évaluation permet aux équipes pédagogiques de disposer d'informations relatives aux aptitudes physiques de leurs élèves et offre un positionnement de chacun d'eux dans un groupe de maîtrise "à besoins", "fragile" ou "satisfaisant". Elle favorise l'engagement des élèves dans l'activité physique en rendant visibles leurs progrès et constitue également un appui pédagogique pour les enseignants, qui peuvent mieux connaître les caractéristiques physiques de leur classe et adapter leurs enseignements. Conçue en lien avec un groupe de travail mis en place par la DEPP rassemblant des experts (membres de l'IGESR, de la DGESCO, de l'ONAPS, de l'INJEPS et du CNRS, ainsi que des professeurs certifiés et agrégés d'EPS), cette évaluation mesure l'endurance (**test navette**), la force musculaire (**saut en longueur sans élan**) et la vitesse (**sprint de 30 mètres**) des élèves via **trois tests simples** et scientifiquement validés. **Les établissements volontaires engageront les passations dès la rentrée et saisiront sur le portail accessible entre le lundi 8 septembre et le vendredi 17 octobre 2025**. Le temps de passation des épreuves est d'environ 2 heures. Ces épreuves seront encadrées par les professeurs d'EPS du collège. Les modalités de passation seront fournies dans le guide de l'évaluation. Il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels. N'hésitez pas à contacter le corps d'inspection en cas de besoin.

Pour vous accompagner, un **ensemble de documents** [est mis en ligne sur la page Eduscol dédiée à cette évaluation](#) (guide de passation de l'évaluation et de l'utilisation du portail de saisie ; document présentant les aptitudes physiques évaluées ; **vidéos présentant les épreuves** ; foire aux questions ; **guide d'exploitation des résultats** à destination des personnels d'encadrement et des professeurs d'EPS).

Former des lycéens physiquement actifs, socialement responsables et préparés à leur avenir.

L'EPS, à travers ses programmes pour le lycée général, technologique et professionnel, partage une **philosophie commune** : celle de **former des citoyens autonomes, pleinement accomplis**. Ces programmes visent à développer la motricité des élèves tout en construisant les bases d'une santé durable et d'un bien-être personnel. Ils cultivent également la **citoyenneté** en favorisant le **respect**, la **collaboration** et **l'entraide**, **préparant ainsi les jeunes à des choix de vie éclairés** et à une **participation active et solidaire** à la **société**. Nous tenons aussi à rappeler qu'« **au cours de l'année de seconde** (Générale et Technologique), **compte-tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique en « danse » ou les « arts du cirque »**. Enfin, si l'EPS prépare à la **poursuite d'études** et à **l'insertion professionnelle**, elle contribue aussi à **l'épanouissement personnel** et à **l'accès du patrimoine culturel**.

Élever le niveau et consolider les savoirs.

L'EPS contribue de manière significative à l'élévation et à la consolidation des savoirs. *Sur le plan cognitif et linguistique, elle renforce l'analyse, la stratégie, la prise de décision et l'acquisition d'un vocabulaire spécialisé.* Parallèlement, l'EPS représente un *environnement privilégié pour le développement des compétences psychosociales*, telles que la confiance en soi, la coopération, la gestion émotionnelle et l'esprit critique, éléments fondamentaux pour la réussite éducative et personnelle. Enfin, *sa capacité à proposer une grande variété d'activités physiques sportives et artistiques permet une véritable inclusion et différenciation pédagogique*, offrant des itinéraires de succès distincts des voies académiques classiques, notamment pour les élèves confrontés à des difficultés scolaires ou en situation de handicap.

L'EPS, un tremplin vers l'égalité des chances et une meilleure orientation.

L'EPS est un outil efficace pour l'orientation et l'égalité des chances. Elle combat les stéréotypes de genre et sociaux, favorise la mixité dans toutes les activités et met en évidence les compétences individuelles. L'EPS permet aux élèves de découvrir des carrières dans le domaine du sport et de la santé, élargissant leurs perspectives d'orientation. *Elle assure une véritable égalité territoriale et sociale en favorisant l'accès à la pratique sportive et artistique pour tous, grâce à ses Associations Sportives.* Enfin, l'EPS, seule matière prenant en compte les écarts de notes entre filles et garçons lors des harmonisations, renforce leur confiance et estime de soi et peut aider les filles à découvrir de nouveaux domaines dans lesquels elles s'autocensurent parfois.

L'EPS, forge des valeurs républicaines et des citoyens engagés.

L'EPS renforce les valeurs républicaines en formant des adultes autonomes, solidaires et responsables. Elle transmet des principes clés : respect des règles, fair-play, solidarité, tolérance et civilité. Elle favorise l'égalité des sexes et la valorisation des talents, luttant ainsi contre les discriminations et le racisme. L'EPS favorise l'éducation à la santé, encourage l'activité physique et peut servir de support à l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité en fonction de l'âge et maturité des publics. Le [programme pour le collège - Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité](#) et le [programme pour le lycée - Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité](#) sont là pour vous accompagner dans votre action sur le respect de soi et des autres, la prévention des discriminations, la promotion à l'égalité entre les garçons et les filles, la lutte contre les stéréotypes, les violences, le harcèlement en renforçant la capacité des enfants à demander de l'aide. Pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes EVARS quelques préconisations et exemples sont mis à votre disposition sur le site EPS de l'académie de Nice.

L'EPS, les multiples facettes de la coordination.

Le projet pédagogique d'EPS doit être cohérent pour garantir la progression des élèves, harmoniser les évaluations. Le coordinateur de l'équipe EPS est essentiel dans cette mission. Il travaille en étroite collaboration avec le chef d'établissement pour articuler le projet d'EPS sur celui de l'établissement, solliciter les équipements sportifs, anticiper les transports et proposer les emplois du temps. Il anime les réunions d'équipe, impulse la réflexion pédagogique et didactique, assure la communication avec les différents acteurs de l'établissement et partenaires. Élément à prendre en compte dès la réunion de prérentrée, si un TZR ou CZR est rattaché administrativement et sans affectation, le coordonnateur EPS doit proactivement proposer au chef d'établissement du coenseignement (savoir nager, activités spécifiques, classes difficiles/à projet), la participation aux organisations UNSS (cross, championnat, accompagnement d'équipe...), en cas de besoins assurer des remplacements internes.

2. Personnes-ressources auprès de l'inspection et accompagnement des enseignants.

Les chargés de mission

Pour vous accompagner dans vos réflexions pour *rendre l'Ecole plus juste*, vous pouvez compter sur les compétences professionnelles reconnues, par le corps d'inspection, des chargés de mission EPS suivants : M CHAMARD Éric Eric.Chamard@ac-nice.fr ; Mme HUG Emilie Emilie.Hug@ac-nice.fr ; Mme JAOUEN Claire Claire.Jaouen@ac-nice.fr ; Mme JEGOU Céline Celine.Jegou@ac-nice.fr ; Mme LETOCART Ann-Maud Ann-Maud.Letocart@ac-nice.fr ; Mme LE VAILLANT Virginie Virginie.Le-Vaillant@ac-nice.fr ; M MONTEGUT Benoit Benoit.Montegut@ac-nice.fr ; M PESSETTO Adrien Adrien.Pescetto@ac-nice.fr ; M RODIER Bruno : Bruno.Rodier@ac-nice.fr ; M RUSSIER Jean Philippe Jean-Philippe.Russier@ac-nice.fr ; M ROSSI David David.Rossi@ac-nice.fr ; Mme SENERS Valérie Valerie.Seners@ac-nice.fr dont leur priorité sera de procéder à des visites conseil des professeurs contractuels EPS et l'accompagnement renforcé des professeurs stagiaires.

Vous pouvez aussi solliciter les Conseillères Technique EPS de chaque département Mme LOGEART Karine (83) Karine.Logeart@ac-nice.fr et Mme BROSSARD Sandrine (06) cteps06@ac-nice.fr puis pour les nouvelles

Les rendez-vous de carrière.

Les rendez-vous de carrière s'inscrivent dans le cadre du protocole PPCR au 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelon. Ils consistent en l'observation d'une leçon, suivie d'un entretien avec l'IA IPR EPS, puis d'un autre avec le chef d'établissement. Vous pouvez apporter tous les documents pertinents pour expliquer vos choix pédagogiques : le projet de cycle ou séquence, le projet de classe, les comptes rendus, le plan de la leçon, l'évaluation, le projet pédagogique EPS, ainsi que le cahier d'AS. L'appréciation finale, partagée entre chef d'établissement et IA IPR EPS, est communiquée par un compte rendu en fin d'année scolaire. En plus des rendez-vous de carrière, nous accompagnons les enseignants grâce aux visites-conseils, pour mettre en évidence leurs succès, renforcer leurs compétences professionnelles, régler des problèmes, améliorer la qualité de l'enseignement et proposer des formations adaptées.

Pour comprendre et se préparer à l'évaluation de votre parcours des carrières des enseignants, [un guide en ligne](#) est à votre disposition. Pour connaître [l'IA-IPR EPS référent de votre établissement](#), consultez le site pédagogique.

Commission académique d'harmonisation des notes EPS (CAP et BAC).

La commission académique a validé près de 66 000 notes, souligne le sérieux et le professionnalisme des évaluateurs.

Examens Après harmonisation	2023	Écart Filles/Garçons 2023		2024	Écart Filles/Garçons 2024		2025	Écart Filles/Garçons 2025
Bac G et T	14,7	- 0,7		14,99	-0,6		15,09	-0.6
Bac Pro	13,7	- 1,1		14,22	-0,7		14,41	-0.8
CAP	12,9	- 0,5		13,2	-0,5		13,20	-0.3

Vous retrouverez [le compte rendu de la commission académique des examens EPS du 24/06/2025](#) sur le site EPS de l'académie de Nice. Cette commission a procédé à des diminutions ou augmentations de notes hors de la cible +/- 1,5 points à la moyenne académique et à l'augmentation des notes des filles quand l'écart dépassait 1 point. Ces harmonisations ont été effectuées pour combler les écarts injustifiés.

Pour le **baccalauréat général trois établissements hors cible** [13,6 – 16,6] et **un avec un écart filles garçons trop important** ont été harmonisés.

Pour le **baccalauréat professionnel, cinq établissements hors cible** [12,9 -15,9] et **cinq avec un écart filles garçons**. Pour le **CAP, aucun établissement hors cible n'a été harmonisé**.

Il convient cependant en équipe de réfléchir à ces écarts à la moyenne académique, mais aussi aux harmonisations faites sur les notes des filles dans les activités du CA4. **L'équilibre des offres de formation et le traitement didactique des APSA relevant de ce champ sont encore et toujours à interroger.**

La **commission d'harmonisation 2025/2026** se réunira une première fois **en novembre 2025 pour valider les protocoles** (ensemble certificatif d'APSA ; date des épreuves et des rattrapages ; référentiels modifiés ou nouveaux) puis une seconde fois **fin juin 2026 pour l'harmonisation des notes**.

Vous aurez donc jusqu'à début juin pour organiser vos dernières épreuves de CCF et vos rattrapages, réaliser en équipe votre harmonisation d'établissement, puis inscrire et valider vos notes dans le **module Santorin dans Cyclades**. Les conseillères techniques départementales, **Mme LOGEART (83)** Karine.Logeart@ac-nice.fr et **Mme BROSSARD (06)** Sandrine.Brossard@ac-nice.fr seront vos interlocutrices privilégiées. **En cas de difficultés techniques dans Cyclades** vous devez **contacter la DEC : M VILAPLANA** Alain.Vilaplana@ac-nice.fr



ATTENTION, les épreuves ponctuelles réservées aux candidats libres se dérouleront du lundi ... au vendredi ...2026. Vous remerciant de **prendre vos dispositions pour être disponible**, car **les examens sont prioritaires sur toute autre mission**. Que vous soyez en collège ou en lycée, **les convocations devront être honorées**.

Rappel important aux jurys sollicités lors des évaluations de ces épreuves ponctuelles, il est important d'éviter toute ambiguïté dans les communications. Les évaluateurs doivent s'exprimer clairement, objectivement et sans préjugés. Les retours, observations, commentaires doivent être formulés avec précision, professionnalisme et respect pour chaque candidat élève, quel que soit la qualité de sa prestation.

Enfin, **suite à la commission d'harmonisation des notes 2025**, nous vous rappelons **6 points de vigilance** :

1. Dans **CYCLADES**, pour les **CAP**, vous devez dissocier les groupes d'une même classe pour pouvoir créer tous les protocoles possibles à partir des 3 APSA de l'année.

2. La note « zéro » pour un examen EPS est interdite pour un élève absent. Vous ne devez *inscrire qu'« AB »*. Cette année, 269 « zéro » dont 64 % concernent les garçons ont été questionnés.
3. Seuls les SHN avec une attestation et un numéro PSQS (et non l'attestation d'un club) **peuvent bénéficier du 20/20 sur une épreuve. *Il n'y a que le SHN qui peut éditer son attestation.***
4. Les SHN inaptes totaux ne peuvent pas bénéficier du 20/20 spécifique à leur statut. Ce n'est possible que pour un SHN inapte partiellement qui sera alors évalué sur deux épreuves. Seul le Certificat Médical transmis au service des examens peut attester de ce cas de figure.
5. **Transmettre les référentiels modifiés pour la session 2025** (surtout si vous avez été harmonisés pour un écart à la moyenne académique ou un écart filles garçons) ou **pour toute nouvelle activité à la commission d'harmonisation d'octobre 2025** en passant par votre espace Tribu.
6. **Information des élèves et Professeurs Principaux : Avant les inscriptions aux examens, informez les des cases à ne surtout pas cocher s'ils ne sont pas concernés** (SHN sans attestation PSQS, inapte total, option EPS).

Site pédagogique EPS et adresse électronique professionnelle

Cette lettre ne présente qu'une partie de l'ensemble des thématiques touchant l'EPS. Pour une vue complète, consultez régulièrement le [site académique EPS](#). Ce dernier est enrichi par vos expériences pédagogiques de qualité, favorisant ainsi le partage de pratiques professionnelles. **Utilisez systématiquement votre adresse électronique professionnelle à la fois** pour recueillir les informations nécessaires au suivi des dossiers spécifiques à l'EPS (examens, formations, sport scolaire, gestion de carrière, etc.), pour vos courriels aux services administratifs, vos échanges internes ou communications auprès des IA-IPR EPS **en communiquant sous couvert de votre chef d'établissement qui est votre supérieur hiérarchique**. Vérifiez régulièrement vos courriels et n'hésitez pas à consulter le site pédagogique pour identifier les IA-IPR EPS référents de chaque dossier et secteur géographique.

En conclusion, **nous réaffirmons notre soutien inconditionnel à une EPS ambitieuse** ! C'est elle, la pierre angulaire d'une école où chaque élève peut s'épanouir pleinement. L'EPS est un véritable tremplin pour la réussite globale, faisant éclore non seulement les compétences physiques, mais aussi la cohésion sociale et la préparation des citoyens de demain. **Nous comptons sur votre engagement sans faille pour continuer à innover avec passion dans le respect des textes, à inspirer avec enthousiasme, et à guider ces jeunes avec bienveillance vers des choix éclairés qui seront la clé de leur avenir.** Et n'oubliez jamais que les IA-IPR EPS sont à vos côtés, prêts à vous accompagner dans cette magnifique aventure !

En écho à la vision de Jean Piaget, qui affirmait que *« le but principal de l'éducation est de créer des hommes capables de faire des choses nouvelles, et non pas simplement de répéter ce que d'autres générations ont fait »*, l'EPS se révèle être un levier pédagogique fondamental. **Discipline à part entière ou entièrement à part, elle incarne parfaitement cette ambition** en se focalisant sur le développement de compétences transversales essentielles à l'innovation. En effet, **l'EPS favorise la découverte et l'expérimentation** grâce à une gamme diversifiée d'activités physiques sportives et artistiques. Les élèves sont ainsi encouragés à formuler des hypothèses, les évaluer et ajuster leur approche, tout en développant leur curiosité et leur audace. De plus, **l'EPS est un excellent outil pour stimuler la créativité**. Les élèves peuvent imaginer et inventer de nouvelles stratégies, concevoir de nouveaux mouvements, réinterpréter les règles. **L'EPS permet aussi aux jeunes d'apprendre à résoudre des problèmes grâce aux défis physiques et collectifs qu'elle leur présente**. Face à un adversaire, une difficulté technique ou une situation de jeu complexe, les élèves doivent constamment analyser la situation, prendre une décision et ajuster leurs actions. **Cette capacité à résoudre rapidement des problèmes développe une agilité mentale et une confiance en eux** nécessaires pour faire face aux changements constants du monde actuel.

En encourageant activement ces compétences, l'EPS transforme l'Ecole en un véritable incubateur d'apprentissage actif où les élèves ne sont plus des contenants passifs de connaissances, mais au contraire les artisans de leur propre évolution. **Par votre engagement, vous les amenez à développer du courage, de la flexibilité, une capacité à relever des défis, ce qui leur permet non seulement de s'adapter, mais aussi de créer et d'innover, plutôt que de simplement imiter.**

Excellente année scolaire 2025-2026 à toutes et tous.

Fiche thématique n°1 :

Les grandes lignes du projet de programmes programme d'EPS au collège

Référents : les 3 IA-IPR EPS.



Le nouveau projet de programme d'EPS au collège vise à développer des jeunes lucides, éclairés et autonomes, tant physiquement que socialement. Il s'inscrit dans la continuité des programmes existants, contribuant au nouveau socle commun de connaissances de compétences et de culture, tout en tenant compte des besoins évolutifs des élèves, des priorités éducatives et contexte local.

L'EPS au collège a pour but de développer les compétences motrices, renforcer l'estime de soi, favoriser les émotions positives et encourager l'activité physique régulière pour le bien-être des élèves. **Cinq objectifs généraux** majeurs sont visés :

- **Enrichir sa motricité** et apprendre à **s'exprimer avec son corps**.
- **Préserver et améliorer sa santé** par une pratique physique régulière.
- S'approprier une **culture physique, sportive et artistique**.
- **Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités** individuelles et collectives.
- **S'approprier, par la pratique** physique et sportive, des **méthodes et outils** (de mesure, d'évaluation de recueil de résultats) pour **favoriser les apprentissages** liés à la motricité.

Pour atteindre ces objectifs, vous devrez structurer le parcours de formation autour de quatre champs d'apprentissage :

- **Produire une performance optimale mesurable**.
- **S'engager en sécurité** et adapter son **déplacement** aux caractéristiques d'un **environnement inhabituel**.
- **Composer et réaliser une prestation corporelle** destinée à être jugée ou appréciée.
- **Conduire et maîtriser une confrontation collective** ou **interindividuelle** pour rechercher la victoire.

Pour élaborer votre projet pédagogique collectivement, voici quelques règles à respecter pour construire le parcours de formation :

- Les **quatre champs d'apprentissage** doivent être abordés en sixième. **Rappel important**, les activités « *pour développer ses ressources physiques et s'entretenir* » sont **réservées au champ 5 du lycée**.
- **Au moins trois champs d'apprentissage** par chaque année du cycle 4 (5ème, 4ème, 3ème).
- **Chaque champ** doit être programmé au moins deux fois sur les quatre années du collège.



Pour chaque champ, trois attendus de fin de collège seront définis. Vous les **déclinerez en objectifs d'apprentissage évolutifs** pour chaque APSA (Activité Physique, Sportive et Artistique), **en suivant des axes de progressivité de la 6ème à la 3ème**. Pour créer vos **outils d'évaluation communs** vous aurez des **exemples de réussite**. Pour vous accompagner, voici deux présentations dynamiques [cycle 3](#) et [cycle 4](#).

Des **thématiques à ne pas oublier** dans votre réécriture : l'inclusion, l'égalité et le développement des **compétences psychosociales**.

- Le programme insiste sur l'inclusion de tous les élèves. ***Vous devrez concevoir des adaptations pédagogiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.***
- Une **attention particulière** sera portée à l'**égalité filles-garçons** et à la **déconstruction des stéréotypes** de genre, en proposant des activités favorisant l'engagement de tous et des évaluations valorisant le potentiel de chacun.
- Au-delà de la motricité, *l'EPS développe des compétences psychosociales* comme la **persévérance**, l'**auto-évaluation**, la **gestion des émotions**, la **coopération**, la **solidarité** et le **respect des différences**.

Le nouveau programme d'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS) pour sensibiliser les élèves à l'**égalité filles-garçons**, **lutter contre les discriminations et stéréotypes**, **prévenir les violences** va vous **inspirer**. Ainsi vous pourrez aller plus loin dans la formation des citoyens éclairés, responsables et respectueux, capables de construire des relations saines et de se protéger.

Bien entendu le **projet EPS**, **devra définir** la place et les **actions de l'Association Sportive** en lien avec les objectifs et priorités de l'EPS et [du projet national UNSS 2024-2028](#).

L'innovation est le fruit d'une collaboration fructueuse. Lorsque les esprits se rencontrent, que les idées sont partagées sans entrave et que chacun est prêt à agir au-delà de sa zone de confort, alors seulement des solutions peuvent émerger. C'est dans cette unité d'objectif et d'effort que réside votre plus grande force.

Fiche thématique n°2 :

Évaluation des aptitudes physiques des élèves de 6ème

Les 3 IA-IPR EPS



À la rentrée 2025, une évaluation des aptitudes physiques des élèves de 6ème est mise en place. Elle offre un positionnement des élèves dans un groupe de maîtrise « à besoins », « fragile » ou « satisfaisant » pour chacune des aptitudes physiques et permet d'adapter les enseignements aux besoins identifiés.

Quels sont les enjeux de l'évaluation des aptitudes physiques ?

- valoriser la place du corps dans le système éducatif
- contribuer à la santé publique
- faciliter le pilotage à différents niveaux de gouvernance

Préparer et organiser la passation des tests

Dès la rentrée, il est recommandé de visionner la vidéo de présentation et d'étudier attentivement la documentation mise à disposition présentant la passation en détails.

Documents mis à disposition pour la passation

- [Guide de passation](#)
- [Descriptif détaillé du contenu de l'évaluation](#)
- Vidéos de présentation de l'évaluation :
 - [Test d'endurance - Test Luc Léger](#)
 - [Test de force musculaire - Test de saut en longueur sans élan](#)
 - [Test de vitesse - Test de vitesse sur 30 m plat](#)
- [Mentions informatives relatives au traitement des données personnelles](#)

Informers les représentants légaux sur la passation

Les représentants légaux sont informés de la tenue de l'évaluation des aptitudes physiques; les informations relatives au traitement des données personnelles leur sont communiquées à cette occasion.

Administrer l'évaluation

La passation des tests d'aptitudes physiques peut être organisée dès la rentrée. **Le portail de saisie sera accessible entre le lundi 8 septembre et le 17 octobre 2025.** A l'issue de la passation, les résultats doivent être saisis dans le portail dédié (via l'Application de Suivi des Passations - ASP).

Analyser le travail des élèves

Dans le portail de saisie, les fiches de restitution destinées à l'élève et à sa famille peuvent être téléchargées. Les tableaux récapitulatifs des résultats des élèves à l'attention des professeurs y sont également téléchargeables. Il convient de mettre à la disposition des professeurs d'EPS l'ensemble de ces informations qui leur permettent d'exploiter ces résultats au niveau individuel et collectif.

Communiquer les résultats aux représentants légaux

Pour favoriser l'implication des représentants légaux dans le suivi des apprentissages, les fiches de restitution de leur enfant leur sont remises.

Exploiter les résultats des tests d'aptitudes physiques de 6ème

À l'échelle du projet EPS, les équipes sont invitées à engager une réflexion collective sur l'exploitation des résultats, l'intégration du travail sur les aptitudes physiques dans les apprentissages, les modalités de restitution aux élèves et le choix de tests complémentaires. Le guide et les fiches thématiques mis à disposition accompagnent cette dynamique professionnelle. Dans le projet d'établissement, cette évaluation s'inscrit dans un axe lié à la construction d'un mode de vie sain et actif de tous les collégiens. Elle permet un diagnostic mobilisable dans les instances sur les sujets du bien-être, de la santé et de la condition physique ([CESCE](#), conseil d'enseignement, conseil pédagogique...).

Fiche thématique n°3 : La formation des enseignants

IA-IPR EPS référente : Mme Christine Ménard



Le programme académique de formation continue à candidature individuelle 2025-2026 est disponible à la consultation et à l'abonnement. Il a été enrichi en fonction des besoins que vous avez fait connaître à l'EAF. [Il suffit de cliquer sur votre discipline ou spécialité pour accéder à la totalité des contenus de formation qui vous sont accessibles.](#) Pour vous faciliter la tâche d'une éventuelle inscription, les informations relatives à la formation continue et aux [procédures d'inscriptions sont en ligne ici](#). Nous vous proposons également ci-dessous les liens pour vous inscrire directement aux différentes formations que nous vous proposons.

DISPOSITIF n°25A0230108 : PREPARATION AUX CONCOURS INTERNES - 3 MODULES INDISSOCIABLES

CAPEPS interne EPS : référente Mme JAOUEN Claire : Claire.Jaouen@ac-nice.fr

Module n°61882 : Préparation admissibilité	Je m'inscris →	Module n°61881 : Préparation admission	Je m'inscris →	Module n° 61883 : Simulations oraux	Je m'inscris →
--	--------------------------------	--	--------------------------------	---	--------------------------------

AGREGATION INTERNE EPS : référent M RUSSIER Jean Philippe : Jean-Philippe.Russier@ac-nice.fr

Module n° 61862 : Préparation admissibilité	Je m'inscris →	Module n°61863 : Préparation admission	Je m'inscris →	Module n°61864 : Simulations oraux	Je m'inscris →
---	--------------------------------	--	--------------------------------	--	--------------------------------

Consultez les rapports de jury du CAPEPS Interne et de l'AGREGATION Interne 2025. Nous vous invitons à prendre connaissance du [nouveau programme en vigueur pour la session 2026](#)

Au-delà des formations aux concours, nous vous rappelons *les offres de formations en EPS*

DISPOSITIF n°25A0230180 : ENGAGEMENT ET REUSSITE DES ELEVES EN BASKET-ULTIMATE - 4 MODULES INDISSOCIABLES

Module n°62010 : 12h en présentiel	Module n° 62012 : 3h rendez-vous visio en distanciel (2 X 1h30)	Module n° 62011 : 9h M@GISTERE Basket-Ultimate Ressources – Forum	Module n° 61941 : 9h co-développement entre pairs en proximité, mise en pratique des apprentissages sous la supervision de formateurs
Pour les ALPES MARITIMES - Module n°62010 – 12h présentiel		Pour le VAR - Module n°62010 – 12h présentiel	
Date et lieu non précisés, donc il faut s'abonner d'abord		Je m'abonne →	Date et lieu non précisés, donc il faut s'abonner d'abord
Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 62012 - Visio 2x1h30		Pour le VAR - Module n°62012 - Visio 2x1h30	
Date non précisées, donc il faut s'abonner d'abord		Je m'abonne →	Date non précisées, donc il faut s'abonner d'abord
Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 62011 – 9h		Pour le VAR - Module n°62011 – 9h	
M@GISTERE :		Je m'abonne →	M@GISTERE :
			Je m'abonne →

DISPOSITIF n°25A0230182 : ENSEIGNER L'ESCALADE EN SECURITE - 4 MODULES INDISSOCIABLES

Module n°61858 : 12h en présentiel	Module n°62012 : 3h de visio (2 X 1h30)	Module n°61857 : 9h M@GISTERE ESCALADE Ressources – Forum	Module n°61942 : 9h co-développement entre pairs en proximité, mise en pratique des apprentissages sous la supervision de formateurs
Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 61858 - présentiel 12 h		Pour le VAR - Module n° 61858 - présentiel 12 h	
1 ^{er} le 20/11/25 - 9h à 16h - Collège Mistral à Nice. 		1 ^{er} le 01/12/25 - 9h à 16h - Lycée Costebelle à Hyères. 	
2 nd le 24/03/26 - 9h à 16h - Lycée Estienne d'Orves à Nice. 		2 nd le 30/03/26 - 9h00 à 16h Lycée Costebelle à Hyères. 	
Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 62012 VISIO		Pour le VAR - Module n° 62012 VISIO	
1 ^{ère} visio : 06/11/25 17h30 à 19h.  		1 ^{ère} visio : 20/11/25 18h à 19h30. 	
2 ^{ème} visio : 10/03/26 17h30 à 19h.  		2 ^{ème} visio : 12/3/26 18h à 19h30. 	

DISPOSITIF n°25A0230184 : PROCESSUS CREATION ARTISTIQUE DANSE/ARTS DU CIRQUE

Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 62013 – présentiel 6 h	Pour le VAR - Module n° 62013 – présentiel 6h
Le 06/11/25 de 9h à 16h30 Lycée Apollinaire à Nice 	le 23/01/26 de 9h à 16h Collège Genevoix à Toulon. 
Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 62014 – 3h VISIO	Pour le VAR - Module n° 62014 – 3h VISIO
1 ^{ère} visio : 18/11/25 de 18h à 19h30 2 ^{ème} visio : 8/1/26 de 18h à 19h30 	1 ^{ère} visio : 26/01/26 de 18h à 20h. 2 ^{ème} visio : 9/04/26 de 18h à 20h.  

DISPOSITIF n°25A0230181 : ENGAGEMENT ET REUSSITE ELEVES EN MUSCULATION

Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 62101 - présentiel 6h	Pour le VAR - Module n° 62101 – présentiel 6h
Le 12/05/26 de 9h à 16h - Lycée Les Eucalyptus à Nice 	Dates non définies 
Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 62102 – VISIO 2 x1h30	Pour le VAR - Module n° 62102 – VISIO 2 x1h30
1 ^{ère} Visio : 5/5/26 de 18h à 19h30 2 ^{ème} Visio : 26/5/26 de 18h à 19h30 	Dates non définies 

DISPOSITIF n°25A0230183 : GESTES DE PREMIERS SECOURS EN EPS

MODULE N°61860 (12H EN PRESENTIEL)	
Pour les ALPES MARITIMES - Module n° 62013 – 12h	Pour le VAR - Module n° 62013 – 12h
Les 20 et 21/11/25 – LP De Croisset à Grasse 	Les 29 et 30/01/26 Lycée Saint Exupéry à Saint Raphael 

DISPOSITIF n°25A0230186 : SENSIBILISATION AUX RISQUES MÉTIER ENSEIGNANT EPS

MODULE N°61859 (3h en distanciel)
Date non définie 

Un parcours M@GISTERE est proposé par l'EAFc pour de nombreuses formations ainsi que pour maîtriser l'application **SOFIA FMO** qui vous permet d'accéder à diverses ressources, retrouver vos convocations et formations auxquelles vous avez participé, votre calendrier de formation, vos abonnements...

Vous pouvez également solliciter des formations collectives d'établissement apprenant qui seront relayées par l'intermédiaire de votre chef d'établissement :

Une fois vos formations réalisées, attention, n'oubliez pas de renseigner le bilan qui vous est proposé, car il nous permet d'être à l'écoute de vos besoins et de vos préoccupations.



Fiche thématique n°4 : La sécurité des APPN et les diverses Attestations



Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré : IA-IPR EPS référent M Lionel Marin

La circulaire « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré** » a été publiée au BO n° 16 du 20 avril 2017 s'applique aux enseignements du second degré obligatoires et facultatifs (EPS, AS, SSS, projets particuliers, enseignements optionnels ou EPPCS). Elle rappelle la responsabilité de tous. Celle de l'enseignant qui reste, quels que soient le niveau d'évolution des élèves et le dispositif concerné, **responsable** des choix pédagogiques proposés. La chaîne de sécurité et de contrôle, ainsi que la **surveillance des élèves sont de sa responsabilité**. Celle-ci ne peut être déléguée à des élèves. Elle reste aussi pleine et entière **même en présence d'un intervenant extérieur éventuel**. De même, la circulaire rappelle celle du **chef d'établissement**, qui en qualité de représentant de l'État au sein de l'établissement, **veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité**. Il a **toute légitimité pour autoriser ou interdire une sortie, un projet**. Une parfaite communication et une confiance partagée avec l'équipe EPS contribuent à installer les conditions de sécurité de la sortie et la fiabilité de son encadrement. **Pour vous accompagner** sur ce sujet, l'académie a produit un [Vademecum sur la sécurité dans l'enseignement des activités de pleine nature](#). Nous invitons les équipes d'EPS non seulement à formaliser leur projet pédagogique avec les précautions sécuritaires associées à leur enseignement mais aussi à le rendre lisible à la communauté éducative (CA, cahiers de texte numérique et d'AS renseignés,...).



Attestation scolaire « Savoir Nager en Sécurité » (ASNS) : IA-IPR EPS référent M Lionel Marin

[La note de service du 28 février 2022](#) définit les conditions de l'enseignement de la natation dans les **premier et second degrés**. Elle a pour objet de définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique et de définir l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire, dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle vise à faire toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique surveillé tout en conservant la perspective de la construction des compétences, par la pratique de la natation et des activités aquatiques, définies par le programme de l'EPS au fil de la scolarité. Vous trouverez sur le site pédagogique une [vidéo explicative du test à présenter aux élèves](#) ainsi que la nouvelle [attestation ASNS](#). N'oubliez pas d'utiliser le LSU pour saisir, éditer et recenser les attestations du savoir nager en sécurité de tous vos élèves. Pour information, vous avez permis à **83% d'entre eux d'obtenir l'ASNS en 2024, belle performance** qui nous place à la **moyenne nationale**. Mais, pour aller plus loin, une liaison structurée avec vos écoles primaires de recrutement est la piste à explorer lors des conseil écoles-collège. Puis, en programmant plus souvent le « savoir nager » du champ d'Apprentissage 2 (seulement 50% des 6^{ème} en 2024) plutôt que la natation sportive CA n°1 (66%), vous permettrez à un plus grand nombre d'élèves de maîtriser le SNS et ainsi de renforcer collectivement la politique de prévention des noyades et l'accès aux activités nautiques en toute sécurité hors temps scolaire.



Savoir rouler à vélo : IA-IPR EPS référent M Lionel Marin

Le programme « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants d'apprendre à rouler à vélo pour l'entrée au collège. Les enseignants d'EPS peuvent utiliser différents espaces-temps pour cela : L'EPS, l'AS, l'école ouverte, les vacances apprenantes, les temps d'Accompagnement Personnalisé, ou encore un projet en partenariat avec une Section Sportive Scolaire VTT... autant de moyens pour permettre aux sixièmes en plus de l'autonomie de pratiquer quotidiennement une activité physique et de se déplacer de manière écologique et économique. N'hésitez pas à consulter notre [présentation dynamique](#).

Si vous êtes intéressés, sachez que les services de l'UNSS se déplacent dans les établissements et mettent à disposition une remorque avec 15 vélos, 6 trottinettes et une piste de signalisation routière pour permettre la validation des blocs 1 et 2 du Savoir Rouler.

Fiche thématique n°5 : Prolongement de l'EPS

Enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportive » : IA-IPR EPS référents Didier Rigottard et Lionel Marin

Programme EPPCS 24-06-2021. L'enseignement de spécialité **EPPCS** proposé dans sept lycées de l'académie de Nice ne se limite pas aux activités physiques, sportives et artistiques. Il intègre une compréhension approfondie des aspects culturels, historiques et sociaux du sport. Il a pour vocation d'offrir à chaque élève une formation complète lui permettant d'explorer diverses orientations dans l'enseignement supérieur, en parfaite adéquation avec son projet personnel et professionnel. Les horizons sont vastes, allant des métiers de l'enseignement et de l'entraînement sportif à ceux des loisirs, du management, de la santé et du bien-être, ou encore de la protection des personnes. Cet enseignement a été **conçu par une équipe pédagogique, combinant les compétences des professeurs d'EPS et, au besoin, d'autres disciplines**. Le programme d'EPS est structuré dans un projet d'enseignement validé par l'inspection pédagogique régionale.

LISTE ACTUALISEE DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE EPPCS.

UAI	TYPE	NOM	VILLES
0830053G	LGT PU	DUMONT D'URVILLE	TOULON
0830032J	LPO PU	THOMAS EDISON	LORGUES
0831563Y	LPO PU	COSTEBELLE	HYERES
0061760F	LGT PU	A DE TOCQUEVILLE	GRASSE
0060009C	LGT PU	A RENOIR	CAGNES SUR MER
0830095C	LGT PRI	SAINTE MARIE	LA SEYNE SUR MER
1380001B	LGT PU	ALBERT 1 ^{er}	MONACO

Enseignement optionnel d'EPS : IA-IPR EPS référent M Lionel Marin

Programme du 24-06-2021. L'option EPS est un **complément** de l'enseignement commun pendant les **trois années du lycée**. Il permet aux élèves d'**approfondir leurs connaissances** et de **découvrir de nouvelles APSA**, ainsi que d'**étudier des thèmes liés à ces dernières**. Le projet d'enseignement optionnel, validé par les IA-IPR EPS, fait partie intégrante du projet d'EPS et s'inscrit dans un projet collectif de l'équipe.

LISTE ACTUALISEE DES « ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS EPS ».

UAI	TYPE	NOM	VILLES
0830032J	LPO PU	THOMAS EDISON	LORGUES
0060029Z	LGT PU	PARC IMPERIAL	NICE
0830077H	LPO AGRI	AGRICAMPUS	HYERES
0831243A	LGT PU	BONAPARTE	TOULON
0830098F	LPO PR	SAINT JOSEPH	OLLIOULES
0830053G	LGT PU	DUMONT D'URVILLE	TOULON
0830025B	LGT PU	JEAN AICARD	HYERES
0061642C	LGT PU	INTERNATIONAL	VALBONNE
0831440P	LPO PU	A CAMUS	FREJUS
0831646N	LGT PU	VAL D'ARGENS	LE MUY
0061987C	LPO PU	DE LA MONTAGNE	VALDEBLORE
0830042V	LGT PU	SAINT EXUPERY	SAINT RAPHAEL

En parallèle, trois lycées offrent 2 à 3 heures d'EPS en classe de seconde pour enrichir le parcours des élèves voulant intégrer l'enseignement de spécialité : COSTEBELLE (HYÈRES), A de TOCQUEVILLE (GRASSE) et A RENOIR (CAGNES SUR MER).

Enseignements de spécialité et option danse : IA-IPR EPS référent M Lionel Marin

Les **enseignements artistiques** aident les élèves à **acquérir des compétences transversales utiles** dans **diverses filières d'études** en apprenant à être créatifs, méthodiques, critiques. Le **lycée G APOLLINAIRE (NICE)** propose à la fois l'enseignement optionnel « danse » et l'enseignement de spécialité « art-danse ». Le **lycée BEAUSSIER (LA SEYNE)** n'offre que l'enseignement optionnel « danse ». Les **lycées MASSENA (NICE)** et **DUMONT D'URVILLE (TOULON)** offrent l'enseignement optionnel culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre en seconde, puis la spécialité sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) en première et terminale.

Fiche thématique n°6 : L'EPS et le sport



Section Sportive Scolaire : IA-IPR EPS référent M Didier Rigottard

La [circulaire du 15-12-2023](#), réaffirme la place des sections sportives scolaires comme un dispositif éducatif global, offrant une pratique sportive renforcée tout en veillant à la réussite scolaire et au développement des valeurs citoyennes chez les élèves. Elle distingue clairement les SSS des dispositifs "sport-études" qui, eux, sont orientés vers la performance de haut niveau. Pour mieux comprendre les SSS et les procédures, voici une [présentation dynamique](#).

Périodicité des demandes de renouvellement, pour les collèges **tous les quatre ans**, pour les lycées, **tous les trois ans** s'ils souhaitent continuer, à **contrario** il faudra faire une **demande de fermeture**.

Ces 23 sections sont concernées par un renouvellement avant novembre 2025 via démarche simplifiée.

DISCIPLINE	CODE RNE	TYPE	NOM ETABLISSEMENT	VILLE	DEPARTEMENT
Gym Féminine (qq gars)	0060021R	CLG	SAINT HILAIRE	GRASSE	06
Rugby	0060021R	CLG	SAINT HILAIRE	GRASSE	06
Montagne	0060072W	CLG RECT	RUSCA	TENDE	06
Football	0060795G	CLG	SIDNEY BECHET	ANTIBES	06
Football	0060911H	CLG	LES BREGUIERES	CAGNES/MER	06
Handball	0061130W	CLG REP	LANGVIN	CARROS	06
Judo	0061131X	CLG REP+	MAURICE JAUBERT	NICE	06
Escalade	0061400P	CLG	LUDOVIC BREA	ST MARTIN DU VAR	06
Volley Ball	0061723R	CLG	EMILE ROUX	LE CANNET	06
VTT	0061826C	CLG	RABELAIS	L'ESCARENE	06
Natation	0830051E	CLG	FONT DE FILLOL	SIX-FOURS	83
Basket-ball	0830069Z	CLG REP	PIERRE PUGET	TOULON	83
Gym Féminine	0830069Z	CLG REP	PIERRE PUGET	TOULON	83
Handball	0830734X	CLG	JEAN MOULIN	BRIGNOLES	83
Handball Féminin	0830823U	CLG RECT	VILLENEUVE	FREJUS	83
Basket-ball	0830831C	CLG	VALLEE DU GAPEAU	SOLLIES-PONT	83
Voile	0830837J	CLG RECT	GERARD PHILPE	COGOLIN	83
Badminton	0830922B	CLG	LES EUCALYPTUS	OLLIOULES	83
Rugby	0830956N	CLG	EMILE THOMAS	DRAGUIGNAN	83
Planche à Voile	0830996G	CLG	MOULIN BLANC	ST TROPEZ	83
Rugby	0831053U	CLG RECT	DJANGO REINHARDT	TOULON	83
Gymnastique Artistique	0831274J	CLG	ROSTAND	DRAGUIGNAN	83
Aviron	0831610Z	CLG	LEONARD DE VINCI	MONTAUXOUX	83

Après étude en commission académique, la rectrice décidera des renouvellements, ouvertures et fermetures en CSA. Ces informations seront ensuite transmises à la DGESCO. Une fois validées, ces SSS contribuent à la formation de jeunes sportifs et de futurs éducateurs, jeunes officiels (arbitres, juges), suscitent une vocation de dirigeants. Elles participent au bien-être physique, au développement d'un projet d'éducation par le sport. Elles ne visent pas à former des athlètes de haut niveau, mais à l'UNSS elles s'inscrivent en championnat excellence.

Tout élève peut candidater. Dans le cas où l'établissement concerné relève de son secteur, le chef d'établissement procède à l'inscription de ce dernier s'il satisfait aux conditions requises. Si l'établissement n'est pas dans le secteur de l'élève, ses représentants légaux demandent une dérogation à la carte scolaire au Dasen, dans le respect du calendrier des affectations. **Les demandes de dérogation sont accordées par le Dasen en fonction de la capacité d'accueil des établissements et selon un ordre indicatif :**

- 1er** Elèves en situation de handicapé ;
- 2e** Elèves avec une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ;
- 3e** Boursiers au mérite ;
- 4e** Boursiers sociaux ;
- 5e** Elèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ;
- 6e** Elèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité ;
- 7e** Elèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (c'est le cas des Sections Sportives Scolaires).



Un test d'aptitude avant l'entrée en SSS n'est donc pas un sésame pour obtenir cette dérogation.



Dispositif « Sport Étude » : IA-IPR EPS référent M Didier Rigottard

[circulaire du 15-12-2023](#). Les dispositifs sport-études créés au profit des élèves manifestant des aptitudes particulières, dans la perspective d'une pratique sportive d'excellence et d'accession au haut niveau concerne **4 profils** d'élèves qui sont pour **les 3 premiers gérés par la Maison Régionale de la Performance** (MRP) et **le dernier par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport** :



- **Profil n°1** : sportifs inscrits sur les **listes ministérielles avec un n° PSQS**
- **Profil n°2** : sportifs des **structures des Projet de Performance Fédéraux avec un n° PSQS**.

SEULS CES DEUX PROFILS AVEC N° PSQS PEUVENT AVOIR LE 20/20 SUR UNE EPREUVE DE LEUR EXAMEN.



- **Profil n°3** : sportifs à **Haut Potentiel Sportif (HPS)**. Ces sportifs, qui se trouvent dans le périmètre en amont des Projets de Performance Fédéraux .
- **Profil n°4** : sportifs **repérés par les conseillers techniques sportifs fédéraux**.

CES DEUX PROFILS SANS N° PSQS NE PEUVENT PAS AVOIR LE 20/20 SUR UNE EPREUVE DE LEUR EXAMEN.

LISTE DES « SPORTS ETUDES » RETENUS PAR MME LA RECTRICE.

UAI	TYPE	NOM	VILLES
0060001U	LGT PU	AUDIBERTI	ANTIBES
0060011E	LGT PU	CARNOT	CANNES
0060029Z	LGT PU	PARC IMPERIAL	NICE
0060063L	CLG PU	JEAN FRANCO	SAINT ETIENNE DE TINEE
0060082G	LP PU	LES EUCALYPTUS	NICE
0060083H	CLG PU	FERSEN	ANTIBES
0060773H	CLG PRI	DON BOSCO	NICE
0060773H	LGT PRI	DON BOSCO	NICE
00613339Y	CLG PU	PARC IMPERIAL	NICE
0061462G	LP PRI	DON BOSCO	NICE
0061691F	LGT PU	MISSAK ET MELINEE MANOUKIAN	NICE
0061987C	LPO PU	DE LA MONTAGNE	VALDEBLORE
0830032J	LPO PU	THOMAS EDISON	LORGUES
0830076G	CLG PU	THOMAS EDISON	LORGUES
0831053U	CLG PU	DJANGO REINHARDT	TOULON
0831116M	CLG PU	DE L'ESTEREL	SAINT RAPHAEL
0831616f	LPO PU	ROUVIERE	TOULON
830042V	LPO PU	SAINT EXUPERY	SAINT RAPHAEL
0830832D	CLG PU	MARCEL RIVIERE	HYERES



Ces établissements devront remettre à jour, avec un avenant, la liste des SHN dans la convention-cadre régionale qui a été signée entre les différents acteurs de ce dispositif (Rectrice ; MRP ; Partenaires sportifs ; DRAJES).



Renforcer la pratique sportive dès le plus jeune âge - Génération 2030

IA-IPR EPS référent M Didier Rigottard

Lancé en 2018, le label Génération 2024, [présentation dynamique](#), a développé des passerelles entre le monde scolaire, universitaire et le mouvement sportif, encouragé la pratique physique et sportive des jeunes. Ce label sera renommé « Génération 2030 », dans la perspective des JOP des Alpes Françaises 2030. Un nouveau cahier des charges de la labellisation, avec des principes directeurs vous est proposé. Les temps forts de l'année scolaire olympique et paralympique sont la [Journée nationale du sport scolaire](#), la [Journée paralympique](#), la [Semaine olympique et paralympique](#) et la [Journée olympique](#).

Fiche thématique n°7 : Les examens



Les examens sont prioritaires sur toute autre mission.

Que vous soyez en collège ou en lycée, les convocations devront être honorées.



1. L'EXAMEN EN CCF : IA-IPR EPS référents, Didier Rigottard et Lionel Marin pour les aspects pédagogique. M VILAPLANA de la DEC alain.vilaplana@ac-nice.fr référent pour les aspects techniques Cyclades/Santorin

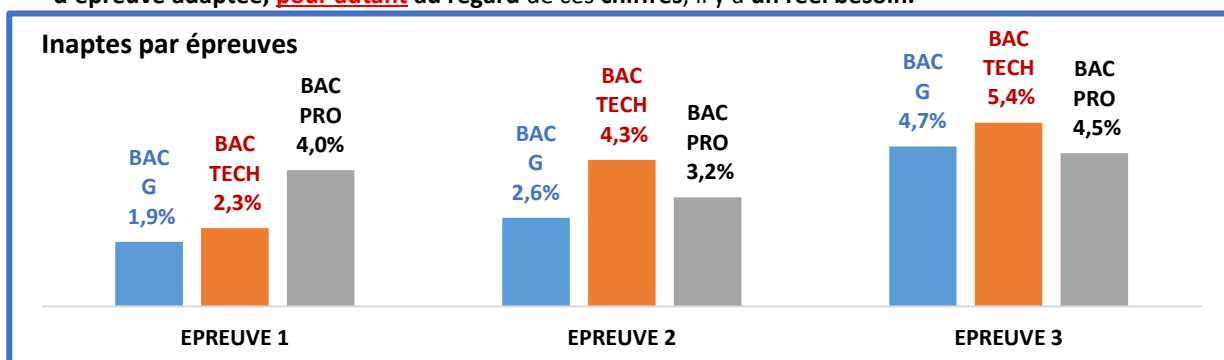
Pour la voie générale et technologique : Les programmes effectifs **depuis la rentrée 2019, modifiés par la circulaire du 28-04-2022 pour les référentiels des champs d'apprentissage 1, 3 et 4, sont inchangés pour 2025.**

Pour la voie professionnelle : Avec la **circulaire du 29-12-2020**, l'évaluation se base sur des AFLP qui détaillent ce que l'élève doit être capable de réaliser. Les référentiels prévoient une part de choix laissée aux élèves dans la répartition des points sur certains AFLP, favorisant ainsi leur engagement et leur capacité à s'auto-évaluer.

Vos référentiels d'examens d'EPS approuvés en 2024 restent valides, néanmoins, sauf si vous ajoutez une nouvelle activité ou modifiez un référentiel existant. Si c'est le cas vous devrez le ou les présenter à la commission académique 2025 pour approbation.

Quelques points de vigilance :

- **Les épreuves adaptées** : En 2024/2025, seule la voie générale et technologique a présenté des référentiels d'épreuve adaptée, **pour autant** au regard de ces chiffres, il y a un réel besoin.



En ce qui concerne ces %, nous vous invitons à **élaborer des référentiels adaptés** pour inclure un maximum d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. Vous trouverez [diverses ressources ici](#).

- **Les sportifs de haut niveau** : Nous rappelons que l'aménagement de la scolarité possible pour ces élèves ne veut **ABSOLUMENT pas dire suppression des cours d'EPS** qui restent obligatoires comme toutes les autres disciplines. Les épreuves ponctuelles ne concernent que les candidats non scolarisés. **Donc chaque SHN inscrit dans un lycée public ou privé sous contrat doit avoir 3 notes de CCF. ATTENTION seuls les profils 1 et 2 sont concernés par le 20/20 à une épreuve. La vérification est simple, il n'y a que ces deux profils qui peuvent télécharger l'attestation avec un numéro PSQS sur le site dédié qui leur est dédié.**

2. L'EXAMEN PONCTUEL TERMINAL : Pour les candidats individuels qui ne suivent les cours d'aucun établissement ; inscrits dans un établissement privé hors contrat ou au Cned en scolarité libre.

Ils choisissent **un couple d'épreuves indissociables** parmi ceux proposés dans la liste nationale du Baccalauréat Général et Technologique ou Professionnel : **Danse + Course de demi-fond ; Tennis de table + Course de demi-fond ; Danse + Tennis de table**. Pour le CAP, les candidats choisissent **une épreuve**, parmi celles proposées **Danse ; Course de demi-fond ; Tennis de table**. **Le candidat est réputé apte à l'épreuve à laquelle il s'inscrit. En cas de survenance d'une inaptitude avant le début ou au cours des épreuves, il revient aux examinateurs d'apprécier la situation pour ne pas formuler de note** s'ils considèrent les éléments d'appréciation trop réduits et **d'apporter la mention « dispensé de l'épreuve d'EPS »**.



Rappel, lors des épreuves ponctuelles, les évaluateurs doivent éviter toute ambiguïté dans les communications, en s'exprimant clairement, objectivement et sans préjugés. Les retours, observations, commentaires doivent être formulés avec précision, professionnalisme et respect pour l'élève.

Fiche thématique n°8 :

le sport scolaire « la rencontre au cœur ».

Référents : les 3 IA-IPR EPS



L'Union Nationale du Sport Scolaire, *deuxième fédération sportive française* avec plus d'un million de licenciés (dont **40 % de filles**), lance son **Projet National du Sport Scolaire du Second Degré 2024-2028**. Ce projet ambitieux place la rencontre au cœur de son action, visant à faire du sport scolaire un acteur éducatif majeur, accessible à tous les élèves des collèges et lycées.

Des objectifs clés pour un Sport Scolaire ouvert sur le monde

Le projet 2024-2028 se fixe pour *mission* de **rendre le sport scolaire ambitieux, durable et accessible à l'ensemble des publics**, quels que soient leur territoire ou leur situation. L'UNSS s'engage à diversifier les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) pour favoriser l'inclusion et le vivre-ensemble.

Les principaux objectifs :

- **Faciliter l'accès** et l'accompagnement à la pratique sportive et artistique pour tous les élèves.
- **Fidéliser** les **pratiquants** tout au long de leur parcours scolaire.
- **Renforcer l'égalité filles/garçons** dans la pratique sportive.
- **Favoriser la participation** des élèves en situation de **handicap**.
- **Corriger les disparités** territoriales d'accès.
- **S'ouvrir** sur le **monde** par des coopérations et des échanges.

Pour concrétiser ces objectifs, l'UNSS met en place des conditions facilitantes

- **Élargissement** et adaptation locale de l'offre d'activités.
- Prise en compte des attentes des élèves.
- **Coût d'adhésion attractif** (10 à 30 €/an contre 100 à 300 € pour les AS non scolaires) rendant la pratique plus accessible.
- Sanctuarisation du mercredi après-midi et des installations sportives.
- Développement de partenariats avec les clubs sportifs.

Au-delà de l'organisation de compétitions, l'UNSS se positionne comme un **véritable acteur éducatif**. Elle contribue au **parcours scolaire, éducatif** et de **vie** des élèves en **s'inscrivant** dans une **logique** de **parcours** de **pratiques sportives** et d'**engagement associatif**.

Le projet s'articule autour de trois défis majeurs :

- **Accessibilité** : un sport scolaire inclusif et durable pour tous.
- **Innovation** : un sport scolaire dynamique, répondant aux aspirations des élèves.
- **Responsabilité** : un sport scolaire éthique, solidaire, démocratique.

L'UNSS est un **levier d'excellence** à plusieurs niveaux : **éducative** (se former, s'engager), **sportive** (progresser, persévérer, se dépasser), et **sociale** (partager, découvrir, s'ouvrir). Que l'on soit sportif aguerri ou débutant, l'UNSS offre une **expérience enrichissante**, permettant de **découvrir** de **nouvelles disciplines**, de **se dépasser**, de **nouer** des **amitiés** et de **s'investir** dans un **projet collectif**.

Enfin, **pour donner de la visibilité** à votre engagement, nous incitons les professeurs animateurs d'AS à **faire apparaître** leurs **3 heures forfaitaires d'AS dans leurs emplois du temps**, puis nous les invitons à **rendre compte de l'ensemble des actions** (animations, entraînements, découverte, compétitions...) menées au service d'un projet collectif (établissement, district, département, région, national) **à travers leur cahier d'AS**.